



Le ministre de la Justice, Laurent Eso, révèle que l'inspection générale des services judiciaires est saisie de 865 procédures d'enquêtes contre des magistrats.

Selon des informations rapportées par le site SBBC, la justice camerounaise est actuellement confrontée à un scandale de corruption au sein du corps des magistrats.

Ces enquêtes, menées de manière confidentielle, visent à établir si les magistrats ont commis des fautes professionnelles ou des activités illicites. Si les enquêtes concluent à une infraction, les magistrats peuvent être sanctionnés, allant jusqu'à la révocation de leur fonction.

Le ministre de la Justice a précisé que les sanctions sont classées dans les dossiers individuels des magistrats mis en cause, et que seules les décisions portant révocation sont rendues publiques.

Cependant, le Conseil supérieur de la magistrature, instance présidée par le président de la République et chargée de statuer sur les carrières des magistrats, est accusé d'avoir été bloqué. Un député a interpellé le ministre de la Justice à ce sujet, mais sans obtenir de réponse claire.